

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRÊTE N° 27-2022

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales
Vu la demande présentée par Monsieur Thomas CHELIMSKY, en vue d'organiser l'entrée et la sortie sécurisée des nombreuses personnes assistant à la cérémonie religieuse dans l'église de Saint Maurice d'Ibie, le samedi 28 mai 2022,
Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

Arrête :

Article 1

Monsieur Thomas CHELIMSKY, demeurant 20 impasse du Barbu à Saint Maurice d'Ibie, est autorisé à utiliser le domaine public Place de l'église, le samedi 28 mai de 10h à 19h.

Article 2

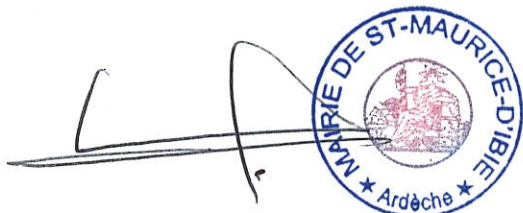
La signalisation réglementaire, les mesures de sécurité ainsi que l'aménagement de l'espace public Place de l'Eglise seront mises en place par les soins et à la charge du pétitionnaire.

Article 3

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :
Monsieur le Maire de SAINT-MAURICE-D'IBIE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VILLENEUVE-DE-BERG
Monsieur Thomas CHELIMSKY

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à Monsieur le Sous-Préfet de LARGENTIERE

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 25 mai 2022

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chanal', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE ST-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom. In the center of the stamp is a red-tinted coat of arms featuring a figure on horseback.

Pierre-Henri CHANAL
Maire

Transmis en Sous-Préfecture et affiché le 25 mai 2022